



Devenez notre Professeur de violon (H/F)

A pourvoir au 05.01.2026

La ville de Melun, Ville préfecture de Seine-et-Marne, à 45 km de Paris, Melun se distingue par son offre universitaire importante et en développement, son dynamisme économique, son engagement social et sa vitalité culturelle. La Ville de Melun s'applique à offrir aux Melunais et à ses visiteurs un cadre de vie agréable, en restant à l'écoute des besoins évolutifs de sa population.

Pour ce faire, elle mise sur les compétences et l'expertise de ses 1200 agents au service de 42 000 habitants. Son organisation poursuit sa transformation. La ville se façonne et s'adapte pour répondre au projet de mandat autour de ses 4 piliers : transition écologique, amélioration du cadre de vie, tranquillité et sécurité publiques, et relations entre les habitants. Les défis sont nombreux et à la hauteur des enjeux d'une ville attractive engagée vers l'avenir.



Pourquoi nous avons besoin de vous ?

Pour assurer le remplacement permanent du professeur de violon

Avec qui allez-vous travailler ?

Une équipe engagée pour vous accompagner :

- Le directeur pédagogique et artistique
- La directrice administrative et financière
- Le directeur adjoint
- L'assistante administrative et chargée d'accueil
- Le régisseur technique et l'agent technique et d'accueil
- 50 professeurs d'enseignement artistique

Quel sera votre environnement de travail ?

- Dans des locaux adaptés à l'activité.
- Vous travaillez au conservatoire de musique de danse et de théâtre « Les deux Muses », établissement d'enseignement artistique spécialisé, classé par le Ministère de la Culture.

💼 Quelles seront vos missions ?

- ✓ Vous enseignez le violon sur les trois cycles d'un cursus.
- ✓ Vous communiquez les techniques spécifiques à la discipline et le contenu artistique approprié.
- ✓ Vous organisez les apprentissages en fonction des programmes officiels, en liaison avec les autres professeurs.
- ✓ Vous assurez le suivi, l'évaluation et l'orientation des élèves.
- ✓ Vous organisez les passages d'examen à chaque fin de cycle, les intra cycles
- ✓ Vous suivez les présences et absences des élèves.
- ✓ Vous assurez le lien avec les familles (informations, rencontres, rendez-vous).
- ✓ Vous êtes responsable des élèves durant toute la durée du cours ou de l'atelier.
- ✓ Vous participez aux réunions pédagogiques, bilans, évaluations et à la vie de l'école (portes ouvertes, conférences, spectacles...)
- ✓ Vous créez des spectacles pluridisciplinaires avec les autres disciplines enseignées au sein du conservatoire
- Vous participez à la vie et au rayonnement de l'établissement : Auditions, concerts, spectacles...



➤ ***Vous reconnaissiez-vous ?***

Diplôme exigé : Diplôme d'Etat ou à minima DEM - spécialité : violon.

Une expérience dans un poste similaire est souhaitée.

Avez-vous les aptitudes professionnelles attendues au sein de la ville, outre les compétences attendues sur le poste ?

- ✓ Doté de qualités humaines et un goût prononcé pour le travail d'équipe
- ✓ Rigueur et capacités organisationnelles
- ✓ Autonome dans la conduite des activités d'enseignement
- ✓ Recherche et développement permanent de ses connaissances et de sa pratique artistique
- ✓ Avoir une approche exigeante et bienveillante envers les élèves
- ✓ Sens du service public (neutralité, objectivité, confidentialité, laïcité)
- ✓ Attaché au travail bien fait et à la qualité du service rendu

Et votre statut ? Votre temps de travail ?

📍 Filière culturelle – Assistant territorial d'enseignement artistique, cat B

📅 Emploi permanent ouvert aux titulaires ou par dérogation aux agents contractuels ;

⌚ Temps non complet : **9h00 hebdomadaire, les lundi et mardi (début et fin d'après-midi)**

Présence certains soirs pour les spectacles jusqu'à 22h ainsi que le week-end.

💰 Rémunération statutaire : 45.00% du traitement de base + l'indemnité de Résidence + l'indemnité de suivi et d'orientation part fixe proratisée au temps de travail, prime annuelle

Vous bénéficier des congés indexés sur le calendrier de l'Education Nationale.



POURQUOI REJOINDRE MELUN ?

- Contribuer à des projets significatifs qui impactent positivement le développement de la ville et la vie des citoyens.
- Travailler dans une collectivité qui valorise le développement personnel et professionnel de ses agents.
- Bénéficier d'un cadre de vie agréable, enrichi par une longue histoire et un patrimoine culturel vibrant.
- Intégrer une équipe dynamique et engagée dans un établissement d'enseignement artistique classé par le Ministère de la Culture.
- Rejoindre une ville labellisée « Ville active et sportive » ; « Ville Fleurie » ; « Ville zéro Phyto » ; « Ville Eco Propre » ; Commune donneuse et Ville intranet
- De plus, nous privilégions des conditions de travail optimales et une organisation du temps de travail qui répond aux normes d'un service public performant.

Nous visons également à assurer le meilleur équilibre possible entre vie professionnelle et vie privée grâce aux initiatives suivantes :

- L'autorisation des agents de la ville à s'inscrire à des activités sportives, sur la pause méridienne
- L'accès à une salle de restauration commune ou au restaurant EOGN (à proximité de votre lieu de travail) : repas complet entre 5 et 8 €
- L'accès favorisé à la formation grâce à un plan de développement des compétences ambitieux, d'une facilité d'accès aux préparations concours, aux Validations des Acquis d'Expérience et circuits de formation en intra. Vous aurez également la possibilité de participer aux conférences sur des thématiques fortes portées par la municipalité
- Participation financière à votre prévoyance à hauteur de 7 € par mois
- Possibilité de bénéficier de congés familiaux notamment : le congé proche aidant, le congé de présence parentale et d'autorisation spéciale d'absence pour des évènements familiaux.
- Versement du Forfait mobilité : participation financière de la Ville à hauteur de 75% sur vos abonnements transports, versement du forfait mobilité pour les déplacements doux (vélo, trottinette, covoiturage)
- Accès au parking sécurisé du conservatoire.
- Participation aux moments conviviaux pour engager une cohésion des services, sur deux temps de l'année, en janvier et en juillet.
- Possibilité de s'inscrire à l'amicale du personnel, permettant : l'accès à la participation aux locations de vacances, voyages, tickets cinéma, parc d'attraction, voyages.....

CANDIDATER



CANDIDATURE INTERNE/EXTERNE – Pour postuler à l'attention de Monsieur le Maire

✍ Candidatures (lettre de motivation et CV) à adresser :

- ✉ Par courrier postal : Hôtel de Ville - 16 rue Paul Doumer 77 000 MELUN
- ✉ Par mail : recrutement@ville-melun.fr

■ La collectivité est engagée dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : les candidatures féminines et masculines seront examinées avec la même attention.

Aussi, dans le cadre de sa politique d'accueil et d'intégration des travailleurs handicapés, la collectivité facilite leur accès aux emplois territoriaux. Egalement, dans le cadre du respect du principe de laïcité, la collectivité interdit toute discrimination fondée sur les opinions ou croyances religieuses dans le recrutement et garantit ainsi, une stricte neutralité et une égalité de chacun devant le service public.